

Charte « Simplement Parents»

ARTICLE 1- L'association

L'association SIMPLEMENT PARENTS a pour but le partage d'expériences entre parents, le soutien et l'information concernant la naissance, l'allaitement maternel et la petite enfance.

Simplement Parents est ouvert à toutes les familles quelles que soient leurs origines et leurs valeurs éducatives.

ARTICLE 2 – Les réunions

Les réunions naissance, allaitement et parentalité sont gratuites et ouvertes à tous.

Simplement Parents s'engage à offrir un moment d'échanges et d'informations entre futures parents et parents.

Ces réunions sont animées par des personnes formées mais non professionnelles et qui sont avant tout parents. Elles n'ont pas pour but de remplacer l'avis d'un professionnel. Les temps de parole offerts (particulièrement lors des réunions parentalité) n'ont pas de visées thérapeutiques.

Nos participants s'engagent

- à ne pas juger les propos tenus
- à respecter la confidentialité

ARTICLE 3 – Les ateliers

Les ateliers portage, massage, parentalité et Paroles en Signes sont ouverts à tous. Les adhérents de l'association Simplement Parents bénéficient de tarifs préférentiels. Nous nous réservons le droit de réviser nos tarifs annuellement.

Simplement Parents s'engage:

- à proposer des ateliers de qualité animés par des personnes formées régulièrement
- à s'adapter au mieux aux demandes des parents (lieu, date et horaires) afin de satisfaire le plus grand nombre.

Les participants s'engagent:

- à respecter les conditions d'inscription et les horaires dans la mesure du possible pour le bon déroulement des ateliers
- à respecter le travail des animateurs
- à respecter le thème de l'atelier

ARTICLE 4 – La location

Simplement Parents propose de la location de matériels pour ses adhérents uniquement.
A chaque location un contrat est signé.

Simplement Parents s'engage à fournir du matériel en état de fonctionnement et répondant aux normes de sécurité en vigueur.

Les adhérents s'engagent à respecter le contrat de location et le matériel.

ARTICLE 5 – La bibliothèque

Une bibliothèque est proposé gratuitement aux adhérents.

Simplement Parents s'engage à compléter régulièrement les ouvrages proposés.

Les adhérents s'engagent :

- à emprunter les ouvrages pour une durée et un nombre défini au moment de l'emprunt
- à rendre les ouvrages dans leur état initial

ARTICLE 6 – Les commandes groupées

Simplement Parents propose à ses adhérents des commandes groupées suivant les demandes.

Simplement Parents négocie au mieux des tarifs préférentiels avec ses fournisseurs pour en faire profiter ses adhérents.

Les adhérents s'engagent à honorer leurs commandes.

ARTICLE 7 – Le forum

Simplement Parents met à disposition de tous un forum, espace de discussions et d'échanges.

Les interventions des membres du bureau de l'association n'engagent que leurs opinions personnelles et non pas celle de l'association.

Les participants s'engagent à respecter le règlement du forum.